L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI, 28 MAI 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 93 rue de l'Union, entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.
Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

PERDU.

PERDU—Un billet de quatre cents piastres, tiré par Catherine Sullivan à son propre ordre et endossé par elle, daté le 26 avril 1889, payable un an après date, avec huit pour cent d'intérêt par an, de sa date jusqu'à paiement, et portant le paraphe de Andrew Hero Jr notaire, à la date du 26 avril 1889, pour identification avec un acte de vente et d'hypothèque, passé pardevant lui à cette date. Le public est par le présent prévenu de ne pas trafiquer ou négocier le dit billet, car le paiement en a été arrêté.
ANNIE E. SULLIVAN.
24 mai—10t

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE d'emploi—Un monsieur désire être employé soit comme cocher, jardinier-fleuriste, ou dans un restaurant—se rendrait utile. Balech, 300 Roman. 26 mai—1 sem

DEMANDES.

ON demande.—Un bon agent à la commission pour le placement de chromolithographies albums illustrés, marques à cigares, etc., H. Dessain, Liège, Belgique.
28 mai—2 sem

ON demande.—Deux femmes françaises, ou un homme et sa femme. On n'exige pas qu'ils parlent l'anglais. S'adresser à Mme Rice, aux casernes Jackson (3me district.)
26 mai—3t

ON demande—Un jeune homme de 12 à 15 ans parlant l'anglais et le français. S'adresser au Restaurant de Paris, 114 et 116 rue Bourbon. 24mai—7t

ON demande—A acheter "Birds of America," par Audubon, 7 volumes, soit séparément, soit avec "Audubon's Quadrupeds," 3 volumes. S'adresser, avec conditions et prix, H. P. O. Box 555, ville. 21mai—7t

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Bernard Flynn.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31.954.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Patrick M. Garry et Ed. ward Flynn, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 mai—28—juin 2 6

Michael Hackett vs ses créanciers.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,275—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles W. Drown, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 mai—19 24 28

Succession du Dr. et Mme Walter Bailey.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,678—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par le Dr. Walter Bailey, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 mai—21 26 30

Succession de William Louis Alfred Sorbé.
ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 32,009—Attendu que Mme Anna Wilhelmine Sophie Jeanne Cruso, veuve du dit William Louis Alfred Sorbé, en résident de la ville de Bordeaux, république de France, tutrice naturelle de ses enfants mineurs Marie Suzanne Sorbé, Jean Louis Alfred Sorbé et Adolphe Gabrielle Edouard Sorbé, a demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne de présenter leurs oppositions dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, pour lesquelles la demande de la tutrice naturelle ne serait pas accordée.
Nouvelle-Orléans, 5 mai 1891.
HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
7 mai—7 13 20 27—juin 3

Succession de John Gilmore et sa femme, Mary Gilmore.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,531—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Honorah Conners, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
21 mai—21 26 30

Succession de Lizette Kreuter.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,818—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 mai—22 26 31

Succession de Zenas Jones et femme.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,036—Division E—Attendu que Mary Ann Jones a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Zenas Jones et femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 mai—23 28—1er juin

Succession de Charles Lester.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,966—Division B.—Attendu que Mark Lester a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Lester, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
19mai—19 24 28

Succession de Didier Humbrecht.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,918.—Division A—Attendu que Frederick Loeber a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Didier Humbrecht, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 mai—19 24 28

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 30,418—Ordre de Cour—Paul J. Christian vs ses créanciers—Qu'une réunion des créanciers de Paul J. Christian, insolvable dans cette affaire, soit convoquée pardevant Omer Villeré, Esq, notaire, en son bureau, Nos 33 et 35 rue Carondelet, en cette ville, le VENDREDI, 26me jour de juin 1891, dans le but de fixer les termes et conditions de la vente de la propriété rendue dans cette affaire et de délibérer sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises.
Nouvelle-Orléans, 22 mai 1891.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme, JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
24 mai—3f au 26 juin

H. Frayne & Co. vs. Leurs Créanciers.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,731.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John H. Pleton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.
23 mai—23 28—juin 1

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,797—Division A.—F. J. Zeeringer vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire F. J. Zeeringer soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jas. C. Wenck, esq., notaire, en son bureau, No 159 rue Commune, en cette ville, JEUDI, le 28me jour de mai 1891, dans le but de prendre en considération et délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur [illegible] … THOS. C. W. ELLIS, Juge. [illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 27 MAI—CLASSE No 224
Tirage de 4 heures P. M.

1ère	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
8	12	28	4	71	10	36	5	61	6	72	31	50	1

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie. En témoignage nous apposons notre signature. Ce 27 mai 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel de $40.00,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 16 JUIN 1891.

GROS LOT: $600,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de...	200,000,......	200,000
1 Lot de...	100,000,......	100,000
1 Lot de...	50,000,......	50,000
2 Lots de..	20,000,......	40,000
5 Lots de..	10,000,......	50,000
10 Lots de..	5,000,......	50,000
25 Lots de..	2,000,......	50,000
100 Lots de..	800	80,000
200 Lots de..	600,......	120,000
500 Lots de..	400,......	200,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de $1,000, soit......	$100,000
100 Lots de ... $800, ...	80,000
100 Lots de ... $400, ...	40,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $200, soit......	$199,800
999 Lots de $200, ...	199,800

3,144 Lots se montant à.......$2 159,600

PRIX DU BILLET:
Entier, $40; Demi, $20; Quart, $10; Huitième, $5; Vingtième, $2; Quarantième, $1, (rien de moins).

Prix pour les clubs. 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquels nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse au plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892. Ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la Loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS de LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Second District, portant le numéro municipal 185 rue de la Douane.

A. J. Unbill vs Mme Amelia Hodgson et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,141.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 juin 1891, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues de la Douane, Remparts, Bienville et Bourgogne, et portant le numéro municipal 185 rue de la Douane, le dit lot de terre mesure (mesure française) trente-sept pieds de face sur la rue de la Douane, sur une profondeur de cent dix-neuf pieds entre lignes parallèles et est borné sur le côté vers la rue des Remparts par la propriété appartenant ou ayant appartenu à Cunningham, et sur le côté vers la rue Bourgogne par la propriété appartenant ou ayant appartenu à S. Blanc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 mai—27—juin 3 10 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Camors vs Mme Margaret Kuehl veuve de Henry Ries, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,646—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs: Mme Margaret Kuehl, veuve d'Henry Ries; Loretta Cecilia Ries, Mary Elizabeth Ries, Cecilia Georgiana Ries, Joseph Ino Catholine Ries, étant ensemble les dix douzièmes indivis de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1o Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Calliope, Annunciation et Poeyfarré, désigné comme lot No Dix et mesurant vingt-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Tchoupitoulas, vingt-six pieds sept pouces de face à la rue Annunciation, avec une profondeur du côté du dix pieds neuf pouces et trois lignes sur le côté le plus près de la rue Poeyfarré et cent trente-cinq pieds dix pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Calliope (au pied américain). Le tout conformément à un plan de A. de Armas, déposé en l'étude de R. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

2o Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, attenant à la propriété ci-dessus, dans le même carré et même district; le dit lot est désigné comme le No 8 sur un plan annexé à un acte fait pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire, le 11 mai 1867, et mesure dix-sept pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Annunciation, douze pieds neuf pouces et sept lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur d'à peu près soixante-dix pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro sept et soixante-cinq pieds sept pouces trois lignes sur l'autre côté, avec usage d'une allée commune de cinq pieds de largeur ouvrant sur la rue Poeyfarré et en commun avec le dit lot et les autres.

3o Un autre lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le même district et carré en arrière du lot qui précède et faisant face à la rue Tchoupitoulas; le dit lot est numéroté trois, sur le dit plan annexé à l'acte fait pardevant Gottschalk, notaire, et mesure quinze pieds onze pouces quatre lignes de face à la rue Tchoupitoulas, vingt pieds trois pouces six lignes de largeur dans le fond sur une profondeur d'à peu près cinquante-cinq pieds deux pouces quatre lignes sur la ligne qui le sépare du numéro deux et soixante pieds deux pouces sur l'autre côté attenant au lot numéro huit dans le fond—s'étendant à une allée de cinq pieds de largeur sur la rue Poeyfarré en commun avec les dits lots et les autres.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6mai—6 13 20 27—juin 3 0

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs John Bauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,130—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré borné par les rues Chartres, Dumaine, St-Philippe et Royale; le dit terrain étant désigné par la lettre B sur un plan de Arthur de Armas, voyer, à la date du 20 janvier 1871, et annexé pour référence à un acte passé pardevant Félix Grima notaire en cette ville, le 17me jour de février 1871; lequel terrain mesure, pied américain vingt pieds huit pouces et quatre lignes de façade sur la dite rue de Chartres, sur une profondeur de cinquante-un pieds six pouces sur la ligne le séparant d'une allée ouverte commune au dit terrain et au terrain contigu, désigné sur le dit plan par la lettre A; de là, trois pieds un pouce et cinq lignes sur une ligne oblique; de là vingt-trois pieds onze pouces et six lignes, de là une seconde profondeur de soixante-dix-huit pieds cinq pouces et six lignes, sur le côté le plus proche de la rue St-Philippe, et vingt-deux pieds huit pouces et quatre lignes sur la limite de derrière. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. La maison a un sol supérieur en projet de façon à couvrir entièrement la dite allée commune, à la hauteur du second étage donnant accès à la dite maison à cette hauteur, une largeur de vingt-quatre pieds huit pouces et 4 lignes. Ensemble avec quatre-vingt six actions de $100 chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane et attachées et portant cent à la dite propriété saisie dans la susdite affaire.

Conditions: comptant, une somme suffisante à payer la réclamation de la demanderesse, $688 avec dix pour cent d'intérêt dessus à partir du 1er mai 1879 jusqu'à paiement et, de plus la somme de quinze cent antehuit dollars d'intérêt par an sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1881, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1882, un semblable intérêt sur cent soixante piastres du 1er décembre 1883, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1884, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1885, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1886, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1887, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1888, et un semblable intérêt sur cent soixante-douze piastres du 1er décembre 1889 et les frais et dépens du procès de la vente ainsi que les taxes de l'Etat et de ville dues sur la propriété.

L'acquéreur en plus assumera le reliquat de la dette du fonds capital hypothécaire non dû, mais sujette à être réclamé d'après la charte et les règlements de la Banque des Citoyens de la Louisiane, savoir, la somme de $6192, et de plus assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte et ses règlements; et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication sera payée comptant.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 mai—6 13 20 27—Juin 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations d'une imprimerie de premier ordre, meubles de bureau, etc.

A douze mois de crédit.

Mme Ferdinand Reusch Jr. et als. vs. Brandao & Gill.

James H. Ginty vs. Brandao & Gill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 32,620 et 32,658—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 6 juin 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 34 rue Magazine, toute et particulièrement la propriété des défendeurs contenue dans l'étage supérieur et une partie du rez-de-chaussée et sur la devanture de l'étage inférieur ou rez de-chaussée desdits lieux, consistant de:

Presses d'imprimerie, machines, caractères, stéréotypes, accessoires, composteurs, armoires à jobs (Cabinets), galées en cuivre, coupe-papier, tables, rayons, meubles de bureau, etc., tabourets, instruments, accessoires, installation et tout ce qui fait partie de presses, machines, etc. Le tout formant **un établissement d'imprimerie de premier ordre, etc.**

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Ceci étant la seconde et dernière enchère, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur respectivement, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant sécurité avec de bonnes et solvables garanties, portant intérêt au taux de six pour cent par an, de la date de la vente jusqu'à paiement. Les acquéreurs auront à déduire des montants de leurs enchères respectives et payer comptant leur pro rata de l'impression, frais du greffier et du shérif, du gardien et commissions, etc., dans les dits procès, s'élevant en tout à environ cinq cents dollars ($500).

CHAS W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
26 mai—26 30 juin 3 6

VENTES PAR LE CONSTABLE.

C. V. Kathman vs John N. Carrigan Joseph Molt vs le même.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—No. 14,753 et 14,754—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, je procéderai à la vente à l'encan, publique, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre les rues Commune et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal No 450 rue Royale, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, anciennement Casacalvo, Marigny, Mandeville et Chartres et mesurant, en mesure américaine, 20 pieds de face à la rue Royale, sur 85 pieds de profondeur et borné sur le côté près de la rue Marigny, par la propriété anciennement appartenant à Paul Abrill, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou qui en dépendent en quelque sorte.

Etant la même propriété acquise par achat par James Carrigan de James Riordon, d'après évidence par acte passé pardevant Edward Barnett, anciennement notaire en cette ville, le 19me jour de septembre 1848, dûment enregistré en le bureau de l'enregistreur des aliénations pour la Paroisse d'Orléans, dans le livre 40, folio 139, laquelle propriété ayant été estimée à ($1,700) [illegible] cent dollars par les estimateurs, d'après un inventaire enregistré dans les archives de la dite succession No 29,396 de l'Honorable Cour Civile de District.
Enregistré le 25 août 1890, dans le livre No 136, folio 34 et 135.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
F. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété désirable dans le Quatrième District.

Lhote & Cie vs. Mme Alice Wyss, veuve de Martin Wyss, administratrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 32,900.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 218 et borné par les rues Conery, Sixième et Prytanée et l'avenue St-Charles, anciennement les rues Nayades, Washington, Prytanée et Sixième, faubourg Livaudais, et désigné par le numéro trente, sur un plan dressé par N. Moelhausen, voyer, daté le 23 décembre 1844, et annexé aux archives de D. J. Ricardo, ex-notaire, d'après le plan No 2 (la dite rue Conery étant une nouvelle rue allant à travers le centre du dit îlet de la rue Nayades à la rue Prytanée); lequel dit lot mesure trente pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Conery, sur une profondeur de cent pieds.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
20 mai—20 27—3 10 17 20juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Eliza S. Thomson, exécutrice, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 32,223.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1o Un certain morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commerce, Julie, St-Joseph et Tchoupitoulas, ayant plus ou moins deux cent vingt-cinq pieds cinq pouces de face à la rue Commerce, entre Julie et St-Joseph sur une profondeur de cent dix pieds un pouce, le morceau de terre est divisé par neuf lots de terre marqués par les numéros 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18, conformément à un plan déposé en l'étude de Félix De Armas, alors notaire en cette ville et annexé à un acte dans les archives du dit notaire, en date du 3me jour de mars 1830; les dits lots mesurent chacun vingt cinq pieds deux pouces et demi de face à la rue Commerce sur une profondeur de cent dix pieds un pouce, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

2o Un autre morceau de terre situé dans le fond du terrain ci-dessus décrit, le dit morceau de terre mesure, plus ou moins, cent soixante-deux pieds onze pouces et quatre lignes de face dans le fond de la propriété ci-dessus décrite, commençant sur le côté près de la rue Julie sur une profondeur de vingt-deux pieds six pouces. Ensemble avec tous les magasins, entrepôt, hangars, améliorations qui s'y trouvent; aussi avec un mur en briques faisant face à la rue Poydras et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Ensemble avec les sept cent treize actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane de cent dollars chacune y attachées et y appartenant sur les propriétés ci-dessus décrites.

3o Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St-Joseph, Commerce et Julie désigné par le numéro trois, sur un plan dressé par Hadm & Schlarbausen, en date du 13 janvier 1854, déposé en l'étude de A. Boudousquié, notaire. Le dit lot mesure vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de quatre-vingt-huit pieds deux pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent; ensemble avec cent-quarante-cinq actions du fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane de cent dollars chacune y attachées et y appartenant.

Saisis dans la susdite affaire.

Termes et Conditions.—Pour les propriétés premièrement et deuxièmement décrites, comptant, une somme suffisante pour couvrir la réclamation de la demanderesse, soit une somme de douze mille huit cent trente-quatre dollars, avec huit pour cent d'intérêt par an sur neuf demandes annuelles ou contributions de $1,426 chacune, à partir de la date des demandes respectives i. e., le premier décembre de chaque année et tous les ans à partir de 1881 à 1889 inclusivement, et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville sur les dites propriétés. L'acquéreur assumera en outre le reliquat de la dette du capital hypothécaire sur les dites propriétés, non encore dû mais qui pourra être demandée en vertu de la charte des lois relatives en ce cas, savoir: La somme de $51,333 devra demeurer garantie par ladite hypothèque sur les dites propriétés jusqu'à parfait paiement; et l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de la charte de la dite banque et des lois y relatives.

Et la balance s'il y en a, du prix d'adjudication sera payée comptant.

Et pour la propriété troisièmement décrite, une somme comptant, suffisant pour payer la réclamation de la demanderesse, soit $2,528, avec 8 pour cent d'intérêt par an sur neuf demandes annuelles ou contributions de $282 chacune, à partir du premier décembre de chaque année, de 1881 à 1889 inclusivement et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville sur les dites propriétés. L'acquéreur, en outre, assumera le reliquat de la dette du fonds capital hypothécaire sur la dite propriété non encore échu, mais pouvant être exigé en vertu de la charte de la banque et des lois y relatives, savoir: la somme de $10,152 devant être garantie par hypothèque sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement, et l'acquéreur en outre assumera relativement à 140 actions toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, quant aux actions conformément à la charte de la banque et des lois y relatives.

Et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication, sera payée comptant.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 mai—13 20 27—3 10 13 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de ce cottage double de valeur et désirable avec cuisine à deux étages y attenant, contenant à peu près sept chambres de chaque côté et formant le coin nord-ouest des rues St-Charles et Euterpe.

Michael McQuade vs Philip Thompson

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,801—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 13 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Euterpe et Terpsichore, mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes à la rue St Charles sur une profondeur et façade à la rue Euterpe de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, pied anglais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
13 mai—13 20 27—3 10 13 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean Marie Gelé vs. Mme Madeline Carbo, épouse de Wm L. Hagen, et le dit Wm L. Hagen, son mari, l'autorisant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 32,781 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et dépendances et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages lui appartenant, ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, Camp, Girod et Magasin, désigné comme le lot No Un et mesurant, au pied américain, trente-huit pieds de face à la rue Julie, sur quatre-vingt-seize pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que Mme Madeline Hagen, alors Mme veuve Madeline Diaz, a acquis durant son veuvage par achat de Joseph Cornibé, d'après un acte fait pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le 25 octobre 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 mai—6 13 20 27—3 6 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs John P. Huber.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,476—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville désigné par le No Seize de l'îlot No Vingt-et-un sur un vieux plan et îlet No Quarante-six sur un nouveau plan, étant l'îlet borné par les rues St-Thomas, Sixième, Chippewa et Septième; le dit lot de terre mesurant trente-huit pieds de face à la rue Sixième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur et étant adjacent au fond du lot No Neuf sur les dits plans. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et appartenant; la dite propriété portant les numéros municipaux 50 et 52 rue Sixième. Ensemble avec Trente-et-une actions du Fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées à la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, disons la somme de sept cent treize piastres, avec 10 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er avril 1882 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur neuf versements partiels ou contributions de $82 chacun, intérêt sur chacun dois être calculé respectivement du 1er décembre des années 1881 à 1889 inclusivement, et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette du fonds-capital hypothécaire pour deux mille deux cent trente-deux piastres ($2,232) qui n'est pas encore dû, mais qui est sujette à être réclamée sous la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane; et l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses lois; et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.
CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 avril—27—[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR TOPPINO, SEIDENBACH & LAROSE.

BOTTES ET SOULIERS

PAR TOPPINO, SEIDENBACH & LAROSE, Encanteurs—Il sera vendu JEUDI, 28 mai 1891, commençant à 11:30 heures A. M., à leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres.—Un fort assortiment de BOTTES et SOULIERS, convenable pour le commerce de la ville et de la campagne.
28 mai—1t

PAR A. BRIGNONI.

Vente par le consentement des parties intéressées.

Tout le contenu du magasin de bijouterie coin St-Louis et Chartres.
SAMEDI, 30 MAI.

Consistant de bijouterie, pendules, vitrines de comptoir en verre français et comptoirs, vitrines, coffre fort de bijoutier bien fait, et un assortiment général d'autres articles se trouvant généralement dans un magasin de bijouterie.

PAR A. BRIGNONI, Encanteur. — Il sera vendu, SAMEDI, 30 mai 1891, à 11 heures A. M., au local ci-dessus nommé.
Conditions—Comptant.
28 mai—28 29 30

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété rue de l'Union No 146, 1ème district.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 30 mai 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74.

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'îlet borné par les rues Union, Bagatelle, Urquhart et Girod, mesurant 32x128.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant, balance à un an de crédit en un billet portant hypothèque, 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage. L'acquéreur assumant les taxes pour l'année 1891 et fera un dépôt de 70 pour cent.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire. 27 mai—

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE COTTAGE ROSEDALE

A COVINGTON.

La Propriété Sulphur Spring
BIEN AMELIOREE,

Et deux morceaux de terre attenants.

Pâturage et terre de bois pour construction, près de Covington, Lne.

A l'encan pour du crédit.

Succession d'Adam Thomson.

No 27,679—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 16 février 1891, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir—

1o **La propriété sulphur Spring,** située à peu près un demi mille au nord de la ville de Covington, dans la paroisse St-Tammany, Lne. étant une partie de la Section 37, Township 6, Sud du Range 11, Est, ayant à peu près 338 47-100 acres, borné au Nord par la rivière Bogue Falaya et à l'Ouest par le chemin Lee Ferry, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les animaux, installations, instruments aratoires, et les effets mobiliers qui se trouvent actuellement sur la dite propriété et qui s'y trouveront le jour de la vente.

2o **Le morceau de terre à pâturage,** adjacent la propriété ci-dessus et face à et à l'ouest du chemin Lee Ferry ayant environ 322 53-100 acres bien déblayées, entourées et traversé par les "Mile" et "North" branche. Sur ce morceau de terre est un grand puits ou source minérale. Cette terre fait partie de la section 37, Township 6, South Range 11 Est.

3o **La propriété "Taylor"** nord et adjacent la propriété ci-dessus et décrite comme Section 45 du Township 6, Sud, Range 11 Est, ayant à peu près 640 acres de terre presque tout en bois pour construction ayant une grande façade sur la rivière Bogue Falaya et entre Covington et la Mile Branche.

Le Cottage Rosedale.

4o **Trois lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Covington, désignés par les Nos 12, 13 et 14 dans l'îlet No 4, Section John. Les dits lots sont contigus et ont une façade sur la rue **Portsmouth** d-170 pieds sur 120 pieds de profondeur et ayant environ 20,400 pieds de superficie. Les améliorations comprennent une grande **Résidence en bois à deux étages** convenable pour une grande famille, avec les dépendances usuelles et un maison pour domestiques, une grande étable et écurie, et est populairement connu comme le **Rosedale Cottage.**

Termes et conditions de la vente.

Pour les propriétés premièrement, deuxièmement et troisièmement décrites—la moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance en billets de l'acquéreur à un an et deux ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de l'adjudication et jusqu'à paiement final et garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec 5 pour cent honoraires des avocats en cas de procès pour forcer le paiement des billets sur échéance, et les clauses usuelles de sûreté, de l'assurance, du transfert des polices aux détenteurs des billets et toutes les autres clauses d'usage usuelles; les acquéreurs assumant le paiement des taxes pour l'année 1891 au-dessus du montant de leurs enchères et devant déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.

Pour le "Cottage Rosedale"—Compt nt au moment de l'adjudication et l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour l'année 1891, au-dessus du montant de son enchère.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.
20 mai—20 23 30—juin 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE ATTRAYANTE

—A DE—

Petits Capitalistes

—DANS LE—

CENTRE COMMERCIAL DES PROPRIÉTÉS

A l'encoignure des rues Poydras et Carondelet.

Six magasins et résidences et deux terrains pour bâtir près le marché Poydras.

Toujours occupés par des marchands au détails rapportant de beaux revenus.

A TERME. AU CRÉDIT.

Pour effectuer un partage dans l'affaire de

Mme Stamati Covas et als

VERSUS

G. E. Bertoulin et als.

No 32,251—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus, par l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, le 28 avril 1891, et signé le 4 mai 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Carondelet, Perdido et Carroll, divisée en 6 lots désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, en date du 9 mars 1891, et décrits comme suit à savoir:

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Poydras et Carondelet, et mesure 30 pieds 4 pouces de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 60 pieds et face à la rue Carondelet.

Les améliorations sont désignées par les Nos 175 et 177 rue Poydras et le No 89 rue Carondelet, occupées par F. Bush J. J. Ryan et autres.

Le lot No 2 mesure 10 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Poydras, sur une profondeur de 60 pieds. Les améliorations sont connues par le No 179 rue Poydras et occupée par Peter Boehm, comme match and[illegible]

Le lot No 3 mesure 10 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Poydras la même largeur dans le fond sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le dit lot de terre sont désignées par le No 179 1/2 rue Poydras, et occupées par MM. Caveley & Miller, bien connues comme le "Crown Shoe Store".

Le lot No 4 mesure 10 pieds 11 pouces de face à la rue Poydras, et la même largeur dans le fond sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le dit lot de terre sont connues par le No 181 rue Poydras et occupé par le magasin longuement établi de bijouterie faisant de bonnes affaires de Samuel B. Cohn.

Les lots Nos 5 et 6 se touchent et mesurent, chacun, 10 pieds 10 pouces de face à la rue Poydras et la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 60 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations sur les dits lots Nos 5 et 6 appartiennent au locataire et ne sont pas incluses dans la vente des dits lots.

Les magasins, ci-dessus et les résidences sont vendus sujets aux différents baux qui expirent le 30 septembre 1891. Les montants seront mentionnés au moment de la vente ou avant sur application aux bureaux des encanteurs. Possession et le loyer des différentes propriétés sera retenus jusqu'au 1er juillet 1891.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans de crédit, avec intérêt à huit pour sept pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, représenté par des billets des acquéreurs garantis par privilèges de vendeur et hypothèque spéciale et les clauses usuelles pour les assurances, honoraires d'avocats, etc.

Les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix de leurs adjudications des taxes dues et exigibles en l'année 1891 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, notaire, No 182 rue Commune.
6 mai—6 9 10 23 30—juin 6

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la salle de journaux du Cosmopolite SIMON, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

GRANDE VENTE

—DE—

Propriétés Foncières

PROPRIETE COMMERCIALE

Rues Poydras et Magazine.

Occupées par les marchands dans les affaires de Produits.

LE COIN NORD-EST

—DE—

POYDRAS ET MAGAZINE,

Occupé par J. & M. Swabacher, et les doubles magasins

Nos 111 et 113 RUE POYDRAS,

Occupés par Kahn & Levy, tous donnant des rapports profitables

—ET—

Propriété pour Résidence,

BIEN SITUEE ET LOUEE

RUES CLIO ET DRYADES.

LE DELICIEUX HOMESTEAD

No 443 RUE PRYTANIA,

Entre l'Avenue Louisiana et rue Toledano.

Le tout sur des termes de crédit pour effectuer un partage de la succession de

CHARLES PLEASANTS.

A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 30 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire de George Joseph Pleasants vs Elizabeth A. Pleasants and Edwards F. Pleasants, No 32,351, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, le 20 avril 1891, et signé le 24 avril 1891, il sera vendu à l'enchère publique, la liste suivante de propriétés foncières de choix, à savoir:

1o **Les magasins doubles en briques Nos 91 et 93 rue Poydras et 66 à 72 rue Magazine,** formant le coin nord-est des rues Poydras et Magazine, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Magazine, Natchez et Tchoupitoulas. Le lot est désigné par la lettre sur une esquisse par J. A. D'Hémécourt, le 21 juillet 1865. Ladite portion de terre forme le coin des rues Poydras et Magazine et mesure d'après ladite esquisse 43 pieds 5 pouces 2 lignes de face rue Poydras, 43 pieds 5 pouces 7 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 99 pieds 6 pouces rue Magazine et 97 pieds 2 pouces 4 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Tchoupitoulas. Ces beaux magasins sont dans le centre des grandes affaires de Produits de l'Ouest, occupés par des marchands permanents et rapportant un magnifique revenu. La seule occasion s'offrant pour des propriétés commerciales de choix.

Les magasins doubles à trois étages Nos 111 et 113 rue Poydras, sur le côté nord entre Camp et Magazine dans l'îlet borné par les rues Poydras, Magazine Camp et Natchez.

Le lot mesure, en mesure française, environ 42 pieds de face à la rue Poydras sur environ 93 pieds de profondeur plus ou moins. Occupés par Kahn & Levy, Patton & Benedict, et près des établissements de Meteloken Frères et Smith Frères & Co. Limité ces magnifiques magasins présentant une occasion rare pour un capital.

3o **L'élégante maison de résidence en briques à deux étages,** No 443 rue Prytanée, du côté ouest entre la rue Toledano et l'avenue de la Louisiane, dans le carré d'îlet borné par les rues Prytanée, St-Charles, Toledano et l'avenue de la Louisiane. Le terrain mesure 70 pieds de façade rue Prytanée, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, et se composant des terrains Nos 4 et 5 et 10 pieds à retrancher du terrain No 6, du côté contigu au terrain No 5. Elle a tout le confort et tous les agréments voulus pour une grande famille. Le tout est en parfait état et constitue une des plus charmantes demeures dans un excellent quartier.

4o **La maison de résidence double Nos 376 et 378 rue Dryades,** dans le premier district, carré borné par les rues Dryades, Remparts, Erato et Thalie, désigné comme le terrain No 1. Le dit terrain mesure 37 pieds 3 pouces de façade rue Dryades sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur du côté de la rue Erato et une profondeur irrégulière d'environ 127 pieds 10 pouces et 10 lignes sur le côté du terrain No 2, et 31 pieds 9 pouces de largeur à l'arrière, dans un voisinage de choix, à proximité de marchés, d'églises, d'écoles, donnant un loyer annuel de $600.

5o **La maison de résidence à deux étages,** dans le Premier District, carré borné par les rues Clio, Calliope, St-Charles et Carondelet. Le terrain mesure 15 pieds 11 pouces 6 1/2 lignes de façade rue Clio, sur 159 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins. Dans un voisinage agréable et paisible accessible au centre des affaires par plusieurs chars urbains.

Conditions de la vente.

Pour la propriété au coin des rues Poydras et Magazine, $27,500 du prix seront retenues par l'acquéreur qui devront par lui être payées à la nommée Elizabeth Anne Pleasants, lorsqu'elle atteindra sa majorité, savoir: le 18 juillet 1894, avec intérêt dessus au taux de 6 pour cent par an à partir de l'acte de la vente, payable annuellement, le reste du prix payable comptant, et le reste à un an de crédit au taux de 6 pour cent par an, l'acquéreur fournissant des billets pour la partie à crédit garantie par privilège de vendeur sur la dite propriété foncière, avec transfert d'assurance et toutes les autres sécurités usuelles, et l'acceptation par l'acquéreur de toutes les taxes de l'année 1891 en sus du prix de leurs enchères respectives et un dépôt de 10 pour cent comptant. Pour la propriété des magasins Nos 111 et 113 rue Poydras, portera intérêt au taux de 6 pour cent par an. Pour la propriété des rues Clio, Dryades, Prytanée, portant intérêt à 7 pour cent par an, tous les billets à être divisés en coupons à la convenance des intérêts des vendeurs et garantis par hypothèque spéciale avec le privilège de vendeur, et les clauses usuelles de garantie; et l'acceptation par l'acquéreur des taxes de 1891 en sus de leurs enchères; et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John J. Ward notaire.
26 av—26 —mai 3 10 17 24 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage de Choix ÉLEVÉ,

AVEC VASTES TERRAINS,

No 127 rue Septième, coin Nord-Ouest de la rue du Camp.

Succession de Mme John C. Finney.

No 32,828—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de deux ordres de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date et signé dans la susdite affaire, les 14 et 15 mai 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-dessus décrite à savoir—

Le cottage-résidence No 127 rue Septième, sur le coin nord ouest de la rue du Camp, dans l'îlet borné par les rues Septième, Camp, Six ème et Chestnut. Le lot est désigné par le No 1 et mesure 60 pieds 1 1/2 ... de face à la rue Septième, sur 127 pieds 3 pouces de profondeur et de façade à la rue du Camp, entre lignes parallèles.

Le cottage est retiré de la rue et des deux lignes du lot; ayant un vaste vestibule, galeries à l'avant et à l'arrière et tous les agréments nécessaires. Une charmante résidence, dans un beau voisinage. Près des belles résidences de MM. Herndon, Gauche, Bouligny, King et autres.

Conditions—Un tiers ou plus, au choix de l'acquéreur, comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, garanti par hypothèque et privilège du vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses usuelles de garantie, frais d'avocat, etc. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1891 en sus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E. M. Cahn, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 mai—17 24 31—juin 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de Résidence,

Nos 470 et 472 rue Dryades, entre les rues Euterpe et Félicité, juste au-delà du Marché Dryades.

A L'ENCAN.

Succession de Thomas J. McCarthy.

No 32,862—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR.—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du et signé le 29 avril 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir—

Le cottage double à un étage avec mansarde, Nos 470 et 472 rue Dryades, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dryades, Remparts, Euterpe et Félicité, désigné par le No 4 du carré No 1 sur un plan de Joseph Pilié, ancien voyer de la ville, en date du 20 juillet 1840, et mesurant 32 pieds de façade rue Dryades, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Il est à distance de la rue, à huit chambres, au milieu de tous les agréments et d'un accès facile au quartier des affaires.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année, 1891, en sus du prix d'enchère, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant James J. Woulfe, notaire.
6 mai—6 10 17 24 31—6 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence élégante avec vaste terrain

No 299 rue Jackson coin Brainard.

A l'encan, à crédit ou comptant.

Succession de Mme Margaret W. McComb, Veuve de Henri T. Bartlett.

No 31,617—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du et signé dans l'affaire ci-dessus mentionnée, le 24 mars 1891, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété de valeur ci après décrite, à savoir:

1o **La belle maison de résidence No 299 rue Jackson,** dans le Quatrième District carré d'îlet borné par les rues Jackson, Brainard, Baronne et Joséphine. Le terrain mesure 63 pieds 4 pouces de façade rue Jackson, sur 152 pieds de profondeur et de façade rue Brainard. La maison a un grand corridor, grand salon, petit salon, plusieurs chambres, chambre à coucher, gaz et installation, écurie à l'arrière. Tout le confort, tous les agréments y sont et conviendraient à une grande famille. La propriété est située dans un des meilleurs quartiers de la ville. Possession et loyer réservés jusqu'au 1er juillet 1891. Des billets pour visiter les lieux doivent s'obtenir des encanteurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste du prix de l'achat à un et deux ans de crédit, payable en sommes égales, avec intérêt à 7 pour cent par an à partir du 1er juillet 1891, devant être garanti par lien et privilège du vendeur, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, transfert de la police d'assurance, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront paiement des taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Wm. Morgan Gurley, notaire.
5mai—5 16 23 30—juin 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-cottage double Nos 336 et 336 1/2 rue Thalie entre les rues Franklin et Liberté.

A l'encan.

Alfred A. Anthony vs Thomas Wooledge et als.

No 32,368—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans la susdite affaire, le 21 avril 1891, et signé le 28 avril 1891, il sera vendu à l'encan:

Le cottage double en bois, à un étage, Nos 336 et 336 1/2 de la rue Thalie, dans le premier district de cette ville, dans le carré borné par les rues Thalie, Melpomène, Liberté et Franklin, désignés comme le lot No 4 sur un plan de A. Engelhardt, le 6 avril 1849, et mesurant 31 pieds 7 pouces de façade rue Thalie, 32 pieds 2 pouces de largeur à l'arrière, sur 66 pieds 9 pouces, plus ou moins, de profondeur sur la ligne du côté de la rue Liberté, et 73 pieds 3 pouces de profondeur sur le côté opposé.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés et portant intérêt de 7 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement et hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété avec toutes les clauses usuelles et l'acceptation par l'acquéreur des taxes de 1891, en sus du prix de l'enchère et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant John J. Ward, notaire.
3 mai—3 10 17 24 31—6 juin

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Magasin de choix.
Ce magasin splendide en briques à quatre étages.
No 22 rue Magasins, près Commune.
Le magasin désirable en briques à quatre étages.
No 74 rue Commune, près Magasins.

—DANS L'AFFAIRE DE—

Mme Emma W. Hassell et als., vs Henry H. Hassell, Dossier No 32,339.

VENTE POUR UN PARTAGE

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, le 20 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commercial, premier district de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 23 avril 1891 et signé le 29 avril 1891, et aussi à un autre ordre de la même Honorable Cour, daté, rendu et signé le 13 mai 1891, dossier No 32,339, dans l'affaire de Mme Emma W. Hassell et als, vs Henry H. Hassell, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

RUE MAGASINS.

1o Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Tchoupitoulas, Commune et Gravier désigné comme partie du lot No 3 et mesure 21 pieds 3 pouces et 6 1/2 lignes de face à la rue Magasins sur une profondeur de 117 pieds 2 pouces sur le côté le plus près de la rue Commune et 112 pieds 5 pouces et 4 lignes sur l'autre côté le plus près de la rue Gravier ou plus tout plus ou moins.

Les améliorations consistent d'un **magasin en briques solidement construit à quatre étages,** connu comme le No 22 rue Magasins, sous bail à A. Wolf, Esq., comme magasin de vaisselle, le dit bail finissant le 1er octobre 1892 au taux de $2,200 par an.

RUE COMMUNE.

2o Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 5, lequel mesure 21 pieds 1 1/2 pouce de face à la rue Commune, sur une profondeur, entre lignes parallèles de 64 pieds, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent **d'un magasin moderne bien bâti en briques à quatre étages** connu comme le No 74 rue Commune, sous bail à MM. Bowling, Fecret & Peuch, marchands en gros, jusqu'au 1er octobre 1891, à $60 par mois, avec privilège d'une année additionnelle au même prix.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans avec 6 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de vente et toutes les clauses usuelles de garantie; les acquéreurs assumant les taxes de l'année courante 1891 en outre de leurs enchères et feront un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant W. D. Denègre, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
13 mai—13 14 17 24 31—juin 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

DIX TERRAINS.

Dans le Sixième District.

Succession de Mme Leila D. Berry, épouse décédée de David B. Morey.

Dossier No 29,866.

A crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON, W. I. Hodgson, Encanteur. — Bureau No 13 rue Carondelet. — SAMEDI, 13 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, daté du 7 mai 1891, pour le compte de la succession de Mme Leila Dickinson Berry, épouse décédée de David B. Morey, Dossier No 29,866, à l'encan, il sera vendu—

La moitié inférieure d'un certain carré de terre situé dans le Sixième District de cette ville, étant le carré 430, borné par les rues Carondelet, Baronne, Cadix et Valence, subdivisé en dix terrains, désignés par les Nos de 1 à 10, inclusivement; ils se touchent et mesurent comme suit:

Les terrains de 1 à 4 inclusivement, mesurent chacun, 30 pieds de façade rue Carondelet, sur une profondeur de 120 pieds. Le terrain No 4 formant le coin des rues Carondelet et Cadix.

Les terrains Nos 5 et 6 mesurent chacun 32 pieds de façade rue Cadix, sur une profondeur de 120 pieds, et sont immédiatement à l'arrière les terrains de 1 à 4, faisant face rue Carondelet, et les terrains de 7 à 10, faisant face rue Baronne.

Les terrains de 7 à 10 inclusivement mesurent, chacun 30 pieds de façade rue Baronne, sur une profondeur de 120 pieds. Le terrain No 7 formant le coin des rues Baronne et Cadix, le tout entre lignes parallèles. Formant un total de mesure de 120 pieds de façade sur chacune des rues Carondelet et Baronne, sur une profondeur et façade, rue Cadix, de 304 pieds, le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans avec 7 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelles, à partir du jour de la vente. L'acquéreur assumera les taxes de l'année 1891 en outre de son enchère, et fera un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux.

L'acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 mai—10 17 24 31—7 13 juin

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Offre magnifique

—DE—

Propriétés foncières de choix.

Propriété commerciale substantielle au centre des affaires des produits de l'Ouest,

Rue Magasins près Poydras, occupé par MM. Trépagnier & Bros.

Rue Bourbon, près Douane, établissement de broderie de Mme Rapho.

Bureau du Septoline Oil Company, rue Dauphine, près Canal, attenant au Grand Opera House.

Rue Decatur, près de la douane des Etats-Unis et de la poste, occupé par la maison importatrice de MM. Paul Gelpi & Bros.

Toutes rapportant de bons loyers.

—ET—

Résidence désirablement située et bien louée rue Bourbon près Ste-Anne.

Rue Royale près Dumaine.

Rue Dumaine entre St-Claude et Tremé.

Rue Ste-Anne entre St-Claude et Tremé.

Rue Dauphine près St-Ferdinand.

Rue Rempart entre Ursulines et Chemin du Bayou.

—ET—

130 rue Douane attenant au grand magasin de marchandises sèches de D. H. Holmes.

—AUSSI—

BONS ET BILLETS A ORDRE POUR DU COMPTANT.

PARTAGE POUR DIVISER L'INTERET

Dans l'affaire de la succession de

Mme Hermance Z. Brugier, veuve de Romain Brugier.

Alfred Brugier vs Mme veuve Amilcar Roux et als, pour un partage.

No 31,640—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur, bureau, 161 rue de la Commune.—SAMEDI, 6 juin 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 25 avril 1891, et signé le 4 mai 1891, il sera vendu à l'encan la liste de propriétés foncières de choix ci-dessous de rite, savoir

Propriété Magasin.

1o Le magasin en briques à trois étages nouvellement construit et de style moderne, No 81 rue Magazine, entre Poydras et Lafayette, dans l'îlet borné par la rue Camp et un entrepôt en briques à deux étages dans le fond. Ce dernier est complètement équipé avec les facilités de conserver à froid, lumière électrique, plancher en pierre situé dans le centre des affaires de gros et des produits de l'Ouest, maintenant sous bail à MM. Trépagnier et Bros jusqu'au 31 octobre 1891, avec privilège de renouveler pour une année de plus au même taux. La vente est faite sujette au dit bail. Le lot mesure 29 pieds 5 pouces de face à la rue Magasins sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes, entre lignes parallèles.

2o La résidence et magasin en brique à trois étages et demi, No 29 rue Bourbon, entre Douane et Bienville, dans l'îlet borné par la rue Dauphine, occupée par Mme Rapho comme établissement de broderies et résidence et à elle louée à bail jusqu'au 30 septembre 1891. Contient un grand magasin confortable au rez-de-chaussée, avec une résidence au-dessus avec 9 ou 10 appartements, toutes les commodités, citerne, gaz, etc. vendu sujet au bail. Le lot mesure 29 pieds 3 pouces de face rue Bourbon, sur 75 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

3o La bâtisse en briques, à trois étages nouvellement construite, connue comme le No 15 rue Dauphine, entre Canal et Douane dans l'îlet borné par la rue Bourgogne, et occupée par la Septoline Oil Co. Le rez-de-chaussée consiste en un grand magasin, en avant, une résidence à l'arrière; il y a 7 appartements tous en bon ordre. Le lot mesure 26 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec l'usage d'une allée commune de 4 pieds 6 pouces de largeur, conduisant du fond du dit lot à la rue Dauphine.

4o Le grand bâtiment en brique à trois étages connu comme le No 43 rue Décatur, entre Douane et Bienville, dans l'îlet borné par la rue de Chartres, avec un entrepôt en briques dans le fond en bon ordre, loué à bail à la grande maison importatrice française de Paul Gelpi et Bros jusqu'au 1er septembre 1891, à loyer satisfaisant. Le lot mesure 25 pieds 3 pouces de face à la rue Décatur, sur 215 pieds 4 pouces 2 lignes de profondeur sur le côté vers la rue Bienville, et 215 pieds 3 pouces sur l'autre côté et 25 pieds 3 pouces de largeur dans le fond.

Maisons.

5o Le cottage double en briques, à un étage, No 176 rue Bourbon, entre Ste-Anne et Dumaine, dans l'îlet borné par la rue Royale, contenant 4 chambres, salle à manger et cabinet. L'édifice du fond en briques à 2 étages renfermant 4 chambres, avec grande cour, citerne, hydrant, etc., allée latérale, gaz, etc. Le lot mesure 32 pieds de face à la rue Bourbon sur 86 pieds 9 pouces de profondeur.

6o Le cottage double en briques à un étage, No 201 Royale entre Ste-Anne et Dumaine, dans l'îlet borné par la rue Bourbon, contenant 4 chambres dans la maison principale et 4 dans l'édifice à deux étages, dans le fond, gaz, grande cour. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Royale, sur 128 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

7o Le cottage double en briques à un étage, No 203 Royale, touchant à la propriété précédemment décrite et ayant 4 chambres dans le bâtiment principal avec 4 dans l'édifice du fond à deux étages, avec gaz, etc., grande cour. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 1/2 lignes de face à la rue Royale, sur 128 pieds 5 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

8o Le cottage double connu sous les Nos 195 et 197 rue Ste-Anne, entre St-Claude et Tremé, dans l'îlet borné par la rue Dumaine, contenant de chaque côté, 4 chambres dans l'édifice principal et 4 dans le bâtiment du fond à deux étages, avec allée, cour, etc. Le lot mesure 45 pieds 8 pouces 8 lignes de face à la rue Ste-Anne sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

9o Le cottage double Nos 199 et 201 rue Ste-Anne, touchant la propriété huitièmement décrite et y attenant, contenant de chaque côté 4 chambres dans l'édifice principal avec 4 chambres dans les édifices du fond. Le lot mesure 42 pieds 8 pouces de face à la rue Ste-Anne, sur 86 pieds de profondeur sur la ligne regardant la rue St-Claude, et sur l'autre ligne regardant la rue Tremé une première profondeur de 67 pieds, de là le lot mesure à angle droit 7 pieds 10 pouces, et du dernier point une seconde profondeur de 19 pieds et de 34 pieds 10 pouces sur la ligne du fond.

10o Le cottage simple No 190 rue Dumaine dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, St-Claude et Tremé, renfermant 4 chambres, avec gaz, etc. Le tout mesure 35 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces 2 lignes.

11o Le cottage simple en bois, No 267 rue des Remparts, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, les rues Ursulines et St Claude, contenant environ 5 chambres, avec cour, citerne, etc. Le lot mesure 22 pieds 10 pouces 6 lignes de face à la rue des Remparts, 20 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne du fond, sur 97 pieds 2 pouces sur la ligne regardant la rue des Ursulines et 95 pieds 7 pouces sur la ligne regardant le Chemin du Bayou.

12o Le cottage en bois à un étage, No 269 rue des Remparts dans le même îlet que la onzième propriété ci de sus décrite, et y attenant, renfermant environ 4 chambres, avec cour, etc. Le lot mesure 23 pieds de face à la rue des Remparts, 22 pieds 11 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 95 pieds 7 pouces sur la ligne latérale regardant la rue des Ursulines, et 94 pieds sur l'autre ligne latérale regardant le Chemin du Bayou.

13o La résidence en briques à trois étages No 130 rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine, dans l'îlet borné par la rue du Canal et attenant au Dry Goods Emporium de D. H. Holmes, contenant de 10 à 12 chambres avec grande cour. Le lot mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de la Douane, sur 96 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

14o Le cottage simple en bois No 625 rue Dauphine, entre St-Ferdinand et Press, ayant corridor, chambre, en bas et 2 chambres avec allée, cuisine, office, cabinet, trois citernes. Le terrain est vaste et mesure comme suit: le terrain A sur lequel s'élève la maison, mesure 60 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 104 pieds 9 pouces 6 lignes entre lignes parallèles. Le terrain B est attenant et mesure 30 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 104 pieds 9 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, en date du 12 mars 1879. Les mesures du reste de la propriété sont prises sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, en date du 10 février 1879.

Bons.

Deux bons Crossman de ville—série prolongée—$1,000 chacun avec intérêt, coupons compris juillet 1891.

Deux billets de A. Carrière et fils, en faillite, de $40,000 chacun en date du 15 janvier 1884 payable à un an de la date et un daté du 5 mai 1884 payable un an de date, les deux à l'ordre de Wm B. Brugier, chacun portant 5 pour cent d'intérêt à partir de leur date.

Conditions: Pour les effets de commerce, comptant—Pour la propriété immobilière, un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans représenté par des billets de l'acquéreur portant sept pour cent par an d'intérêt à deux date jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège du vendeur et hypothèque spéciale. L'acquéreur assumant le paiement, en sus des prix respectifs d'adjudication, de toutes les taxes de 1891 et exigibles en 1891; et les actes de vente contenant la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat, celle des assurances et toutes les autres usuelles; 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Edgar Grima, notaire.
6 mai—6 7 0 16 23 30 à date

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jno. J. Mellon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B—No 32,910.

PAR E. CURTIS, encanteur.—Bureau, 901 rue Canal—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, l'Hon. Fred. D. King, juge, daté le 21 mai 1891, à moi adressé, je vendrai, au local No rue 310 rue St-Charles, près Clio, le MARDI, 2 juin 1891, à 11 heures A. M.—

Un lot de meubles de maison et effets, consistant en partie de meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, tapis, stores, portraits, ornements, etc., d'après inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
28 mai—28 24 31—juin 1 2

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & L'ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Magasins et Résidences en briques à deux étages, dans le Deuxième District,

Nos 96, 96 1/2, 98 et 100 rue de Chartres, entre Conti et St Louis.

Fs Charles Massicot et als vs Fs Raoul Tanneret et als.

No 33,001—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet. — SAMEDI, 27 juin 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 2 mai 1891 par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de Chartres, St-Louis, Conti et Levée, le dit lot est désigné par la lettre O, sur un plan dressé par Edgard Pilié, voyer, en date du 12 mai 1891, et mesurant au pied américain, comme suit: 31 pieds 1 pouce de face à la rue de Chartres sur une profondeur de 7 pieds 8 pouces 6 lignes; et une première profondeur sur l'autre côté de 67 pieds 4 pouces 4 lignes au dit point, le dit lot ouvre de 2 pieds 1 pouce et une autre profondeur de 19 pieds 4 pouces 2 lignes, sur une largeur dans le fond de 33 pieds 2 pouces.

Les améliorations consistent d'un magasin et résidence en briques à deux étages, connus par les Nos 98 et 100 et occupé depuis plus de trente ans par P. Bousoney, tapissier.

2o Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, St Louis, Conti et Levée, le dit lot est désigné par la lettre "P," sur un plan dressé par Edgar Pilié, voyer, en date du 12 mai 1891, et mesurant, au pied américain, 38 pieds 10 pouces de face à la rue Chartres, sur une profondeur sur le côté de la ligne "O" 57 pieds 4 pouces et 4 lignes, de là le dit lot s'ouvre de 2 pieds 1 pouce et une autre profondeur de 19 pieds 4 pouces et 2 lignes, et la ligne de l'autre côté vers la rue Conti, une profondeur de 46 pieds 1 pouce, de là sur une ligne oblique, entre 11 pieds 4 pouces; de là une autre profondeur de 15 pieds 4 pouces et 2 lignes, et une largeur à l'arrière de 15 pieds 4 pouces et 2 lignes.

Les améliorations consistent en un magasin à deux étages en briques, et résidence en briques portant les numéros municipaux 96 et 96 1/2 rue Chartres, et la partie inférieure divisée en trois magasins et la partie supérieure comme résidence.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à 1 ou 2 et 3 ans de crédit à l'option des acquéreurs par des billets de la dite acquéreur, à divisés en coupons à la convenance des vendeurs, et portant sept pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les dits billets devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les acquéreurs seront assurer les bâtisses et améliorations pour la somme de la partie au crédit et feront transférer la police d'assurance aux détenteurs des billets; les actes de vente devant renfermer la clause de non aliénation et de vente sans évaluation et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente et d'hypothèque. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication, les taxes de ville et d'Etat de 1891, et feront un dépôt entre les mains des encanteurs, 10 pour cent au moment de la vente et l'adjudication. Les actes de vente pardevant J. F. Meunier, notaire aux frais des acquéreurs.
25 mai—25 29 30—juin 6 13 20 27

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Henry.

No 32,270—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet — SAMEDI, 6 juin 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile, Division E, en date le 1er mai 1891 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:

1o **L'attrayant magasin en briques à deux étages,** No 8 rue Carondelet, dans le Premier district de cette ville carré d'îlet borné par les rues Canal, Carondelet, St-Charles et Commune, et lettré sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer de cette ville, en date du 11 février 1840, et mesurant d'après ce plan 20 pieds 2 pouces de façade rue Carondelet, sur une profondeur de 100 pieds, 7 pouces sur le côté de la rue Commune, et 100 pieds 2 pouces du côté du lot de la rue Canal, avec une largeur à l'arrière de 18 pieds 5 pouces ou une allée de 13 pieds 2 pouces de largeur ouvrant sur la rue Commune et avec Commune à ce terrain et à d'autres, conformément à un acte passé le 11 mars 1841 devant [illegible].

2o **Le beau magasin en briques à trois étages,** No 10 rue Carondelet, dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Carondelet, St-Charles et Commune. Le terrain est désigné par la lettre sur un plan de Hugh Grant, ancien voyer de cette ville, en date du 10 février 1841 et annexé à un acte passé par devant Félix Grima, ancien notaire, le 12 février 1841, d'après lequel ledit terrain mesure, pieds anglais, 20 pieds 2 pouces de façade rue Carondelet sur une profondeur de 100 pieds 7 pouces sur le côté le séparant du No 5 et 102 pieds sur le côté de la rue Canal et à l'arrière, faisant face à une allée de 13 pieds 2 pouces, et 4 lignes de largeur à l'ouverture sur la rue Commune, et 13 pieds de largeur à l'extrémité intérieure. Ensemble avec la propriété du terrain No 4 et à la fin et six terrains No 2. 13 14 et 16. Vendu sujet à des baux et loyers.

3o **Le désirable magasin en briques à trois étages,** No 119 rue Commune, dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Camp, St-Charles et Commune. Le terrain est désigné par la lettre D sur un plan annexé à un acte passé pardevant Theodore Guyol, notaire, le 9 février 1877, dit plan étant fait par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 9 février 1877, d'après lequel plan le terrain mesure 29 pieds 9 pouces 6 lignes de façade rue de la Commune, sur 125 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue du Camp, et sur celle du côté de la rue St-Charles, la profondeur est une première profondeur de 59 pieds, et de la sur une ligne parallèle à la rue Commune jusqu'à environ 1 pied 4 pouces ... vers la rue du Camp, 4 pieds 6 pouces, de là sur une ligne parallèle aux lignes latérales, une seconde profondeur de pieds 1 pouce, de là sur une ligne parallèle à la rue Commune et s'étendant vers la rue du Camp 5 pieds 2 pouces et 4 lignes, et de là sur une ligne parallèle aux lignes latérales, une dernière profondeur de 3 pieds, ou d'ajouter la pieds 5 pouces 6 lignes, la mesure totale de 125 pieds 10 pouces sur la ligne latérale.

4o **L'élégante maison de résidence en briques à deux étages** avec attique, No 35 rue Colisée, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Colisée, Prytanée Polymnie et Uranie. Le terrain comprend deux terrains contigus et mesurant ensemble 50 pieds de façade rue Colisée, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout d'après un plan de C. A. Hedin, voyer, déposé comme plan 72 dans le Nos 1, dans les archives de Wm. Christy, ancien notaire.

5o **Le grand et désirable morceau de terre** comprenant deux terrains dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Polymnie, Uranie, Colisée et Prytanée, mesurant 62 pieds 3 pouces de façade rue Polymnie sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, plus ou moins, en outre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

6o **Trois certains terrains** dans ... des rues Colisée et Euterpe, situés dans le Premier district de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Colisée, Euterpe, Prytanée et Terpsichore désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan de L. Surgi, voyer en juin 1846, déposé en l'étude de ... T. Cazé, ancien notaire, d'après un plan No 2 dans le livre des plans No 5, les dits terrains se touchent et mesurent chacun, 28 pieds, 8 pouces de façade rue Colisée sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain 1 formant le coin des rues Colisée et Euterpe, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

7o **Quatre certains terrains,** le coin S. E. des rues du Camp et Erato, situés dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet No 155, borné par les rues Camp, Magasin, Erato et Thalie, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Le terrain No 1 mesure 23 pieds 11 pouces 6 lignes de façade rue Camp, sur 122 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 2 mesure 23 pieds 11 pouces et 6 lignes de façade rue du Camp sur une profondeur de 122 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Les terrains Nos 3 et 4 se touchent et mesurent chacun 28 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue du Camp sur une profondeur de 122 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Les terrains 2, 3 et 4 bordent une allée commune à l'arrière, mesurant 5 pieds rue Erato et s'étendant, entre lignes parallèles, jusqu'au terrain No 1, d'après un plan approuvé du voyer, fait par A. De Armas, député voyer de la ville, en date de février 1884, annexé à un acte de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, le 3 mai 1884.

Termes et conditions.—Pour la propriété portant le No 10 rue Carondelet, l'acquéreur assumera trois billets hypothécaires chacun de $4,444.44 payable respectivement le 11 juin 1891, le 11 juin 1892 et le 11 juin 1893, avec 4 pour cent par an d'intérêt, par acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, en date du 12 juin 1890; le reste du prix de l'adjudication de la dite propriété comptant.

Le reste de propriétés aux conditions d'un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit par des billets des acquéreurs respectifs, spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 6 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénando, le transfert des polices d'assurances devant être fait, et les améliorations sur la dite propriété devant être assurées pour le montant des billets par les vendeurs ou à leurs frais; 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le capital et l'intérêt du dit montant en cas de litige en cas de procès pour le recouvrement des billets; la clause de vente sans évaluation pour obtenir paiement des dits billets hypothécaires sur le capital, intérêt et dépens; les acquéreurs assumant le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1891, en sus du prix d'adjudication; aussi la convention et la stipulation que l'omission par les acquéreurs de passer l'acte de vente dans les quinze jours qui suivront l'adjudication, sera considérée une suffisante mise en défaut sans autre formalité; 10 pour cent comptant du prix de la vente seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire, aux frais des acquéreurs.
9 mai—9 16 23 30—juin 6

PAR E. A. BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Donovan vs Athanaze Ulgers.

No 29,824—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR E. A. BLAKELY, Encanteur, bureau et salle de vente, No 40 rue Royale—En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 mai 1891, je procéderai à la vente à l'encan, le 5 juin 1891, à 10 heures et demie A. M., en block pour du comptant,

Tout le contenu de deux salons de barbe de première classe, consistant en chaises de barbier, miroirs, étagères, bibliothèques, lavabos, etc. Conformément à l'inventaire déposé à son bureau.
Conditions—Comptant avant livraison.
28 mai—28—juin 2 3